



# AVIS PUBLIC

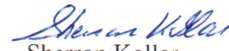
## RÈGLEMENT NUMÉRO 112-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX RÉVISÉ ET MODIFIÉ

### Avis – Entrée en vigueur

Avis est donné, par la soussignée, que le Conseil municipal, à sa séance régulière tenue le 1<sup>er</sup> avril 2014, adoptait le Règlement 112-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé et modifié.

Ledit règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014 et est actuellement déposé au bureau de la soussignée, situé au 806, rang de la Rivière Sud, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 3<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille quatorze.

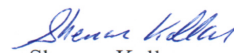
  
Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, *Sherron Kollar*, directrice générale de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi 3 avril 2014.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 3e jour du mois d'avril 2014.

  
Sherron Kollar,  
Directrice générale